

**Assemblée Générale FFCT
Colmar- 10/11 décembre 2016
Cabinet GOMIS - GARRIGUES**



Allianz 

Nouveautés 2017

Modifications des garanties de la licence Petit Braquet

À compter du 01/01/2017, certaines garanties de la Licence Petit Braquet sont réduites et seront applicables pour tous les accidents à compter du 01/01/2017 quelle que soit la date de renouvellement de la licence.

Pour les licences fin de saison, jusqu'au 31/12/2016, les licenciés bénéficieront des garanties 2016. À compter du 01/01/2017 les nouvelles garanties s'appliqueront. Il convient de faire signer les 2 notices d'information 2016 et 2017.

LICENCE PETIT BRAQUET 2017

Il y a trois changements majeurs:

- La modification du capital en cas de décès
- La modification du capital en cas de décès par ACV/AVC
- La modification du capital sur la garantie invalidité permanente totale

Nature de la garantie	Licence PB 2016	Licence PB 2017
Décès accidentel	15000 €	5000 €
Décès ACV/AVC: -En l'absence du certificat médical et test à l'effort -En présence du certificat médical ou test à l'effort -En présence du certificat médical et test à l'effort	2500 € 7500€ 15000 €	1500 € 3000€ 5000 €
Invalidité permanente totale (réduction partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative \leq à 5%	60 000 € Un taux d'invalidité permanent supérieur ou égal à 66% donnera lieu au versement de 100 % du capital	30 000 € Un taux d'invalidité permanent supérieur ou égal à 66% donnera lieu au versement de 100 % du capital

LICENCE GRAND BRAQUET 2017

Les capitaux des garanties restent les mêmes:

Nature de la garantie	Licence GB 2016	Licence GB 2017
Décès accidentel	15000 €	15000 €
Décès ACV/AVC: -En l'absence du certificat médical et test à l'effort -En présence du certificat médical ou test à l'effort -En présence du certificat médical et test à l'effort	2500 € 7500€ 15000 €	2500 € 7500€ 15000 €
Invalidité permanente totale (réduction partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative \leq à 5%	60 000 € Un taux d'invalidité permanent supérieur ou égal à 66% donnera lieu au versement de 100 % du capital	60 000 € Un taux d'invalidité permanent supérieur ou égal à 66% donnera lieu au versement de 100 % du capital

A RETENIR

Votre vélo est un investissement !

Les réparations en cas d'accident coûtent chères !

Il est donc indispensable de bien assurer votre vélo.

La licence Petit Braquet ne couvre pas les dommages aux vélos !

L'option GRAND BRAQUET **associée** aux garanties optionnelles dommages et vol proposées par la FFCT est une très bonne solution !

Souscrire au Grand Braquet :

- Permet de bénéficier de garantie supérieure en cas d'accident corporel,
- Permet de bénéficier d'une garantie dommages au vélo (800€)
- Évite de mettre en cause son partenaire au titre de sa Responsabilité Civile en cas de chute collective,

LA LICENCE GRAND BRAQUET ET L'OPTION VÉLO

EXEMPLE DE TARIF POUR ASSURER EN TOUS RISQUES UN
VÉLO D'UNE VALEUR NEUVE DE **4000 € (moins d'1 an)** :

Solution GRAND BRAQUET seule : garantie dommage jusqu'à 800 €
pour 65€ (plus une couverture en Responsabilité Civile et Atteinte
Corporelle).

Solution GRAND BRAQUET + Option Vélo
(à hauteur de 4000€) :

65 € + 200 € = 265€ de cotisation à l'année pour être bien indemnisé à
hauteur de la valeur de son vélo !

LE CONTRAT AUTO-BENEVOLE

(véhicule de moins de 3,5t hors remorque et 2 roues)

POUR LES CLUBS l'Option 1 :

200 € TTC par an pour 10 véhicules sans désignation.

Vous utilisez vos véhicules personnels pour vous rendre à des manifestations, sorties FFCT ou à des séjours organisés par votre club.

Ce contrat permet d'intervenir en **complément** (paiement de la franchise) ou à **défaut de garanties de l'assurance personnelle** (garantie dommages pour un véhicule assuré au Tiers) hors assurance légale.

LE CONTRAT AUTO-BENEVOLE

(véhicule de moins de 3,5t , hors remorque et 2 roues)

POUR LES COMITES l'Option 2 : 50 € par véhicule désigné*.

Vous utilisez vos véhicules personnels en tant que membres élus, salariés, ou Bénévoles, pour vous rendre à une manifestation FFCT, réunion ou mission dans le cadre de vos activités.

Ce contrat permet d'intervenir en **complément** (paiement de la franchise) ou à **défaut de garanties de votre assurance personnelle** (garantie dommages pour un véhicule assuré au Tiers) hors assurance légale.

* Cas particuliers des Véhicules loués:

Tarifcation établie par la Cabinet en fonction du modèle et de la durée.

LE CONTRAT PROTECTION JURIDIQUE

Pour les Personnes Morales (**Club ou Comité Régional ou CODEP**), les garanties s'exercent :

- Pour obtenir des informations d'ordre juridique auprès de juristes confirmés disponibles par téléphone du lundi au samedi de 9h à 20h et prise en charge des frais de procédure et d'avocat en cas de phase judiciaire.
- Lors de tout litige :
 - Relatif à la gestion et à l'exercice de vos activités statutaires, administratives, sportives ou connexes,
 - Vous opposant à l'un de vos salariés dans le cadre d'un conflit individuel au travail,
 - Vous opposant à l'administration,

Cotisation : 87,72 € TTC par an + 11,35€ TTC par an et par salarié

LE CONTRAT ASSURANCE « CHAPEAU »

Dans le cadre de sortie Club, le contrat Fédéral ne couvre pas les participants non licenciés (en dehors des options A, B et E) ni la responsabilité Civile du Club.

Pour répondre à ce besoin nous vous proposons le contrat d'assurance RC « chapeau » qui permet de garantir :

- La responsabilité civile de votre club afin de respecter votre obligation édictée par le code du sport.,
- La responsabilité civile des participants licenciés auprès d'autres Fédérations ou des adhérents d'autres sections (dans le cadre de clubs omnisports).

Cotisation annuelle : 120 € TTC



Pour plus d'informations

Le site de votre Fédération www.ffct.org

Activités fédérale / Les Assurances (pour les Clubs)

Randonner à vélo / Les avantages de la licence FFCT (pour les licenciés)

Notre site www.cabinet-Gomis-Garrigues.fr

Espace Fédération française de cyclotourisme

Notre nouvelle adresse postale : 17 Bvd de la Gare 31500 TOULOUSE

le mail et numéro de téléphone restent inchangés.